

LES OUBLIES DU LOTISSEMENT PERDU

Le lotissement « La Joie de Vivre » porte bien mal son nom : ses habitants ne supportent plus de vivre dans des conditions déplorables

Les habitants du lotissement de « La Joie de Vivre » vont finir par perdre leur sourire et leur patience. Ce lotissement dont les travaux ont commencé voilà près de 14 ans semble encore en être au stade des premiers aménagements. Des accès quasiment impraticables, une voirie plus que négligée, une obscurité dangereuse... C'en est trop pour les quelques 40 familles de co-lotis qui commencent à en avoir assez de voir les diverses autorités se rejeter mutuellement les responsabilités.

Lotissement de « La Joie de Vivre », voilà une appellation avenante pour acheteurs potentiels dans les années 70, d'autant que le site est particulièrement agréable. Ou plutôt « était » particulièrement agréable.

Puisqu'aujourd'hui les habitants considèrent que, placé sous « Le Mont des Oiseaux », leur lotissement pourrait être rebaptisé « Le Mont des Pigeons ».

A l'origine, le promoteur promettait un véritable petit paradis. Mais diverses difficultés devaient provoquer plusieurs ventes successives. Ces ventes entraînaient évidemment un retard conséquent sur les travaux d'aménagement. Les pavillons étaient construits, mais les avenants se multipliaient et la date de finition des travaux était sans cesse reportée.

Aujourd'hui, les co-lotis, une quarantaine de familles, ont la nette impression qu'ils ne représentent pas grand chose aux yeux des responsables. Les diverses entrevues qu'ils ont obtenues n'ont pas porté leurs fruits et ils se sont récemment réunis pour savoir l'attitude qu'ils doivent dorénavant adopter.

OBSCURITE DANGEREUSE

Ne en ont assez des « mal-

lotissement n'est qu'un vulgaire chemin de pierraille, qui n'a même pas la largeur nécessaire pour les passages de deux véhicules de secours. Un tel chemin n'offre en outre aucune possibilités pour les services de voirie de monter en haut du lotissement ; ce qui a donc nécessité l'installation de containers en bas. Deux, seulement, ont été mis en place... pour une vingtaine de familles.

Plus grave encore, le chemin n'est pas éclairé. Et pourtant, les lampadaires sont en place, il ne manque que le branchement.

Cette obscurité est évidemment facteur d'insécurité : risques d'accident mais aussi repère des malfaiteurs qui viennent entreposer voitures volées et autres stocks de marchandises.

Si ces prestations élémentaires ne sont pas assurées, les co-lotis doivent en revanche payer, comme tout un chacun, les taxes d'habitation et foncière, à un taux particulièrement élevé.

Que dire des traverses qui ont été installées et qui ne sont praticables qu'avec un maxi-



Le « Boulevard de la Joie de Vivre » porte bien mal son nom.

(Photo André DADOUN)

Et du bois non débroussaillé qui surplombe le lotissement de quelques mètres et qui sera un danger en puissance dès que l'été sera revenu ?

Et que penser du parking (un peu) aménagé sous une falaise d'où tombe régulièrement des pierres ?

Sans parler du réseau d'égouts bouché dès qu'il pleut, des panneaux de signalisation sur place mais non posés, des nuages de poussière soulevés lorsque des individus viennent sur la « route » profiter des conditions pour se rendre sur le Ba-

Autant de constatations qui amènent les habitants du lotissement à ne plus croire au père Noël en cette période de fêtes. Il va leur falloir se battre s'ils veulent obtenir des conditions de vie au moins normales dans leur quartier.

APPELLATIONS IRONIQUES

Pour comble, le chemin principal a été baptisé « Boulevard (sic) de la Joie de Vivre », et chaque traverse porte le nom d'un grand comique : Fernandel, Fernand Raynaud, Bourvil... Il devait même y avoir une

« Tous ces comiques sont morts, comme nos espoirs » remarquent les co-lotis qui constatent avec une certaine amertume que tous les lotissements alentour sont flambants neufs.

Il reste 37 terrains à vendre, et ils ne trouveront certainement pas rapidement preneurs au vu de l'état du lotissement. « Nous sommes victimes de la léthargie et de la lourdeur de l'administration », déclarent ceux qui se considèrent comme abusés et qui sont décidés à lutter pour obtenir des prestations en rapport avec leurs versements financiers.